

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022

Objet : **EGC CENTREST**

Membres élus présents : MM. BERTOLOTTI - BORTOT – DELPERIE – MME DOITRAND - MM. DUCLOS-COLAS – DUMAS - FONTENAT – FRATTA – MME GAIDDON - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND – MME MARVIE – MAULET – MM. MONNET – PRADEL - MME PREVALET – MM. TOURNIER – TOURNIER-BILLON - VERNE – VIALLO

Membres associés présents : MM. DAVID – DE LOYNES D'ESTREES – MULLER - PIDOU - PIERROT

*Intervention de Frédéric Bortot, Secrétaire*

Lors du Bureau du 10 janvier 2022, la question de la situation financière de l'EGC Centrest a été abordée. En effet, le déficit d'exploitation cumulé de l'EGC rapprochait les capitaux propres à un montant inférieur à 50% du capital social, nécessitant à court terme une recapitalisation, pouvant prendre la forme d'un abandon des comptes des associés. Bien que prévu par le Business Plan initial de l'EGC, cet abandon de comptes courants devait faire l'objet d'une délibération d'AG par notre Compagnie. De plus, l'assemblée générale du 23 mai 2022, approuvant les comptes de l'exercice 2021, a provisionné la dépréciation des titres de l'EGC à une proportion de la baisse des capitaux propres (soit 98 K€).

Pour résoudre cette situation, le cabinet KPMG, lors du conseil d'administration de l'EGC du 4 juillet 2022, a présenté plusieurs options :

- Option 1 : augmentation de capital par apport de la totalité des comptes courants (capitaux propres portés à 470 K€ pour un capital social de 800 K€) ;
- Option 2 : abandon de comptes courants à hauteur de 330 K€ afin de couvrir les pertes cumulées (capitaux propres portés à 400 K€ pour un capital social de 400 K€) ;
- Option 3 : abandon de comptes courants en totalité, soit 400 K€, dont 200 K€ pour notre Compagnie, afin de couvrir les pertes cumulées (capitaux propres portés à 470 K€ pour un capital social de 400 K€).

L'option 3 est préconisée car c'est la plus adaptée à la situation, résolvant plus durablement la situation financière de l'école.

Cette décision doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la Tutelle, de l'approbation de notre assemblée générale et l'inscription dans le budget rectificatif pour l'exercice 2022.

En outre, pour tenir compte à la fois de la concurrence exacerbée du secteur et de la poursuite des études par les diplômés de l'EGC mais aussi afin de relancer l'attractivité de notre école et de nos deux campus, il conviendrait de rechercher des partenariats de type "adossement" de l'EGC Centrest à des écoles de commerce ayant une forte notoriété et une renommée internationale (ex. : EM Lyon, Burgundy School of Business...), tout en veillant à la pertinence de l'action du réseau des EGC dans la pérennisation du modèle."

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il vous est donc demandé de bien vouloir

- adopter le principe d'abandon des comptes courants d'associé à hauteur de 400 K€, dont 200 K€ pour notre Compagnie
- et de valider le principe que l'EGC :
  - o d'une part, étudie un partenariat avec des grandes écoles de commerce
  - o et d'autre part s'assure d'une gouvernance stratégique et financière autonome de l'EGC, essence même du choix de l'externalisation de l'école.

PF	FB
	

## DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 26 SEPTEMBRE 2022

Objet : EGC CENTREST

---

L'assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Secrétaire :

- adopte le principe d'abandon des comptes courants d'associé à hauteur de 400 K€, dont 200 K€ pour la CCI de l'Ain
- valide le principe que l'EGC Centrest :
  - o d'une part, étudie un partenariat avec des grandes écoles de commerce
  - o et d'autre part, s'assure d'une gouvernance stratégique et financière autonome de l'EGC, essence même du choix de l'externalisation de l'école.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	34
- Nombre de Membres présents .....	21
- Nombre de voix pour .....	21
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT  
Secrétaire



Patrice FONTENAT  
Président

